

par les éditeurs, soit autrement. En 1877, un changement eut lieu dans les règlements et tous les journaux, publications périodiques, etc., mis à la poste directement par les éditeurs furent transportés au taux de 1 centin par livre ; le nombre expédié depuis cette date a été estimé dans le tableau ci-dessus à 9 journaux par livre. Par une loi qui fut mise en opération le 1er juin 1882, tous ces journaux, etc., ont été complètement exemptés de l'affranchissement et ont depuis été transportés en franchise ; comme l'on ne s'occupe pas actuellement de constater le nombre de ces articles ainsi transmis par la poste, les chiffres donnés pour les années 1883 à 1888, inclusivement, ne doivent être considérés que comme approximatifs. La diminution dans le nombre de livres, circulaires, etc., transmis en 1889 comparée avec l'année précédente s'élevait à 75,700. La diminution en 1888 était de 2,190,000. Il y a eu aussi une diminution dans le nombre de paquets de 244,500.

308. En proportion de l'étendue du pays, les bureaux de poste sont distribués ainsi qu'il suit :—

			Proportion des bureaux de poste à l'étendue du pays.
Ile du Prince-Edouard.....	1 bureau de poste par	7 milles carrés.	
Nouvelle-Ecosse.....	1 “	15 “	
Nouveau-Brunswick.....	1 “	25 “	
Ontario.....	1 “	61 “	
Québec.....	1 “	132 “	
Manitoba.....	1 “	175 “	
Colombie-Britannique.....	1 “	2,370 “	
Les Territoires.....	1 “	5,361 “	

309. Le nombre de lettres et de cartes postales expédiées dans les différentes provinces, durant les cinq dernières années, tel qu'estimé dans les rapports officiels, se trouve ci-dessous :—

Nombre de lettres, etc. expédiées par provinces, 1885 à 1889.